

AFFAIRE N° 10. - Ratification de l'adjudication du 29 Août 1968
concernant les travaux de la Voirie Urbaine (2ème tranche: Boulevard de
la Source) - montant 10.078.000 Frs CFA - Adjudicataire: Entreprise
OULIA Joseph

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 22 Août 1968, à 16 heures a eu lieu une adjudication relative aux travaux de modernisation de la Voirie Urbaine (2ème tranche: Boulevard de la Source).

L'Entreprise OULIA Joseph ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclarée adjudicataire, pour le prix de Frs CFA 10.078.000.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir ratifier cette adjudication.

Le financement des dépenses correspondantes est ainsi assuré:

- Subvention " Fonds Routier" 1967	6.076.200 Frs CFA
- Emprunt réalisé auprès de la C.D.C.	12.152.400 Frs CFA
	<hr/>
	18.228.600 Frs CFA
	<hr/>

Les dépenses à prévoir pour la 1ère tranche (Nicole de la Serve Pont Neuf, Saint-Philippe) et la 2ème tranche (Ed de la Source) de ces travaux de modernisation de la voirie urbaine, s'élèveraient au total, à la somme de 18.444.192 Frs CFA, d'où une différence de:

- 18.444.192 - 18.228.600:	215.592 Frs CFA
	<hr/>

que je vous demande de m'autoriser à inscrire au budget primitif de 1969, chapitre 901, article 2313-11.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 15 Octobre 1968
P. le Préfet
le Secrétaire Général
Signature: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signature: Ch. Pellegrin